

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

21 MAI 2019 à 20h30

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un mai à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre LUCCHINI, maire.

Présents : Denis MALAVAL, Laurent MARIOGE, Martial BOURGEOIS, Sébastien COMPAN, Catherine GHERZOULI, Catherine FAYOLLE, Jacques JOUET, Arnaud ORTUNO, Jean-Claude PANICZ, Agnès PIC, Jocelyne PLAN, Isabelle THOUZELLIER.

Absents : Yves LAYEZ, Sylviane TOMAS.

Secrétaire : Catherine GHERZOULI.

ORDRE DU JOUR :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange,
- Subvention travaux Mas de Vinson,
- Organisation du bureau de vote du 26 mai 2019,
- Projet éolien,
- Fête votive,
- Questions diverses.

Lecture est faite du compte-rendu du conseil du 11 avril 2019. Après approbation des membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour est abordé.

1- Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange (Délibération 2019-18)

Vu le CGCT et notamment l'article L2121/29

Vu le code des postes et télécommunications électroniques et notamment l'article L47

Vu le décret N°2005/1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

Artère souterraine par kilomètre :

Redevance 2019 : 5.191 kms à 40.73 € soit 211.43 €

Artère en aérien par kilomètre :

Redevance 2019 : 2.307 kms à 54.30 € soit 125.27 €

Installations autres :

Redevance 2019 : 1 m² à 27.15 € soit 27.15 €

Soit un total de 363.85 €

De valoriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

D'inscrire cette recette annuelle au compte 70323

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Demande de subvention pour les travaux chemin du Mas de Vinson (Délibération 2019-19)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'éclairage public, chemin du mas de Vinson.

L'estimatif financier doit apparaître en Hors taxe, c'est pourquoi il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Ce projet s'élève à 22 960,40 € HT soit 27 552,48 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Une fiche FPT (n°2017R049) a été émise par ENEDIS concernant des chutes de tension sur des dipôles du poste HT/BT « CAVEMOULEZAN » sur la commune de MOULEZAN. Au total, 5 clients rattachés subissent des chutes de tension sur les réseaux BT Souterrains localisés chemin Du Mas Du Vinson.

Le SMEG30 envisage de renforcer le réseau, actuellement constitué en T70² Al sur 160 ml, par du torsadé T150² Al (Dipôles 112/114. Au vu de l'environnement, un renforcement de réseau en aérien est à proscrire. De ce fait, la solution à privilégier sera un enfouissement des réseaux électriques Présence de réseaux en domaine privé). NOTA : Présence d'un réseau de télécommunication et d'un réseau aérien d'Eclairage public.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

1. **sous condition que les subventions mentionnées dans le tableau ci-après** soient obtenues, approuve le projet dont le montant s'élève à 22 960,40 € HT soit 27 552,48 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides suivantes :
Région Occitanie : 6000 €
Département/ Etat : 6000 €
SMEG : 7 000 €
Autofinancement : 3 960.40 €
3. S'engage à inscrire sa participation à l'état Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 27 550,00 € TTC.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 365,62 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

3- Organisation du bureau de vote le 26 mai 2019

L'ensemble des membres présents organise les permanences du bureau de vote pour les élections des représentants au parlement européen le 26 mai 2019.

Le bureau ouvrira à 8h00 et fermera à 18h00. Il devra y avoir constamment 2 membres du bureau présents au foyer.

M. le Maire établira l'organisation du bureau de vote.

4- Projet éolien,

Le maire fait un compte-rendu de la réunion du jeudi 16 mai 2019 initiée par monsieur Daniel MEURICE.

Peu de Moulézanais étaient présents.

Une permanence d'information aura lieu de 15h30 à 20h30 vendredi 24 mai 2019 dans la salle du Conseil en présence de monsieur LUCCHINI et monsieur FOREST de la société QUADRAN, laquelle est en charge du projet éolien.

5- Fête votive

Un point logistique est fait sur la préparation de la fête votive qui aura lieu du 05 au 07 juillet 2019 : pena, roussataïo, matériel....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22h30

LUCCHINI Pierre

MARIOGE Laurent

MALAVAL Denis

BOURGEOIS-Martial

COMPAN Sébastien

FAYOLLE Catherine

GHERZOULI Catherine

JOUET Jacques

~~LAYEZ Yves~~

ORTUNO Arnaud

PANICZ Jean-Claude

PIC Agnès

PLAN Jocelyne

THOUZELLIER Isabelle

~~TOMAS Sylviane~~